

# Décision 16-D-27 du 02 décembre 2016

relative à des pratiques mises en œuvre sur le marché de l'assistance foncière de l'établissement public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes

Posted on: 05 décembre 2016 | Secteur(s) :

**BTP**

---

## Présentation de la décision

### Informations sur la décision

#### Origine de la saisine

Autorité de la concurrence  
(autosaisine)

#### Dispositif(s)

Pratique établie  
Sanction pécuniaire

#### Procédure(s)

Transaction

#### Entreprise(s) concernée(s)

SETIS, groupe Degaud

---

## Recours et Pourvois

Cette décision est définitive, elle n'a fait l'objet d'aucun recours dans les délais légaux.

---

### **Lire**

le texte intégral de la décision

156.84 Ko